

Rapport d'assujettissement de la taxe sur salaire

Cette note est destinée à la mise en place du taux d'assujettissement à la taxe sur les salaires, pour les associations composées d'établissements soumis à la TVA (et non assujettis à la taxe sur les salaires) et d'établissements non soumis (ou par extension à des secteurs (ou sections) distincts en TVA).

Ce taux d'assujettissement est à appliquer sur les salariés affectés sur plusieurs sections (soumis et non soumis).

Nouveautés

4 nouvelles rubriques sont concernées :

- BC_TAXESALTOT : Base de cotisation de la taxe sur salaire totale. Est égale à la somme des quatre cotisations de taxe sur les salaires.
- TAXESALTOT : Il s'agit de la rubrique de cotisation qui calcule la taxe sur les salaires totale. Le taux est égal au rapport d'assujettissement (ou 100 si pas de rapport d'assujettissement).
- ASUJTAXESAL : Rapport d'assujettissement à la taxe sur salaire. C'est la rubrique de paye à affecter aux salariés concernés.
- TAXEREGSALTOT : Il s'agit de la rubrique uniquement utilisée en cas de régularisation du taux d'assujettissement, et uniquement au mois de décembre.
- Constante générale TAXEASUJ. Contient le taux d'assujettissement. Peut être défini au niveau association ou à un niveau inférieur. A indiquer en pourcentage.

Attention, contrairement à la rubrique EXOTAXESAL, qui consiste à exonérer une partie de la **base taxe sur salaire**, le taux d'assujettissement s'applique sur les **montants** de cotisation.

Mise en place

- Dans le menu *Gestion des structures*, niveau association, cochez la case *Activer la fonctionnalité du rapport d'assujettissement à la taxe sur les salaires*.
- Dans le menu *Constantes*, indiquer le taux d'assujettissement à appliquer (Alias TAXEASUJ).
- Dans *Gestion des régimes*, ajoutez la cotisation TAXESALTOT, et affectez-la aux mêmes régimes que les autres taxes sur les salaires.
- Dans *Gestionnaire de rubriques*, *Groupe de tri Cotisation*, remplacez la cotisation TAXESALTOT avec les autres.
- Les autres cotisations de taxe sur les salaires (TAXESAL1, TAXESAL2, etc...) doivent être modifiées comme suit : Dans le montant employeur (MTEMP), enlevez l'itération à la

rubrique COT_EMP.

- Par défaut, les cotisations TAXESAL1, TAXESAL2, TAXESAL3, TAXESAL4 et TAXESALTOT sont éditées sur le bulletin. Si vous désirez enlever l'impression d'une cotisation, il suffit dans la rubrique de cocher la case *Contrôle de valorisation* et la case *Taux salarial* (toujours égal à 0). De fait, la cotisation ne s'éditera pas .

Utilisation

Les règles de calcul de la taxe sur les salaires ne changent pas, c'est-à-dire, qu'une section non assujettie à la taxe sur les salaires ne calcule pas de taxe sur les salaires.

Par défaut, le taux d'assujettissement est de 100%.

Pour un salarié affecté sur plusieurs sections (non soumis et soumis), il faut que sa section de contrat soit donc une section assujettie à la taxe sur les salaires.

Puis, dans ses éléments constants, ajouter la rubrique ASUJTAXESAL.

Le taux d'assujettissement n'est pas à indiquer, le programme le récupère directement de la constante générale TAXEASUJ. Il doit l'être pour les personnes ayant un taux inférieur.

L'édition de la taxe sur les salaires a été modifiée pour y ajouter le taux d'assujettissement et le montant final de taxe sur les salaires.

Matricule	Nom / Prénom	Salaire Brut	4.25%	Base 2	4.25%	Base 3	9.35%	Total	Taux d'assuj.	Total taxe
* 000001	DEBRAYE MICHAEL	2 969,05	126,18	1 281,34	54,46	402,21	37,61	218,25	91%	198,61
000017	CARRON MARE CHRISTINE	2 794,73	118,78	640,67	27,23	1 511,31	141,31	287,32	100%	287,32
000026	CASSE PHILIPPE	5 804,25	246,68	640,67	27,23	4 520,83	422,70	696,61	100%	696,61
000035	DEBARCELLO ROBERT	3 811,49	161,99	640,67	27,23	2 528,07	236,37	425,59	100%	425,59
000055	DELOVINE OLIVIER	3 307,49	140,57	640,67	27,23	2 024,07	189,25	357,05	100%	357,05
000063	LANGEVIN CHARLES	3 218,01	136,77	640,67	27,23	1 934,59	180,88	344,88	100%	344,88
000077	DELOU CATHERINE	2 164,30	91,98	640,67	27,23	880,88	82,36	201,57	100%	201,57
000081	TANONKALAHINE MARE ANNE	2 136,94	90,82	640,67	27,23	853,52	79,80	197,85	100%	197,85
000090	MALONIA FRANCINE SAVER	3 180,97	135,19	640,67	27,23	1 897,55	177,42	339,84	100%	339,84
000105	BAUNIER LAURENT	2 928,80	124,47	640,67	27,23	1 645,38	153,84	305,54	100%	305,54
000290	PENART MARGAIE	2 748,16	116,80	640,67	27,23	1 464,74	136,95	280,98	100%	280,98
000413	DE BAR MARTINE	2 201,77	93,58	640,67	27,23	918,35	85,87	206,68	100%	206,68
000493	CASSET BRUNETTE	1 872,87	79,60	640,67	27,23	589,45	55,11	161,94	100%	161,94
000677	DEVALATINE MATHEU	1 580,96	67,19	640,67	27,23	297,54	27,82	122,24	100%	122,24
000710	DEBARRE LOUIS ANTO	2 458,72	104,50	640,67	27,23	1 175,30	109,89	241,62	100%	241,62
000756	TANONKALAHINE MARE ANNE	2 459,72	104,54	640,67	27,23	1 176,30	109,98	241,75	100%	241,75
000973	DE BOA KING	1 841,02	78,24	640,67	27,23	557,60	52,14	157,61	100%	157,61
001010	DEBRIE CHRISTE	2 370,29	100,74	640,67	27,23	1 086,87	101,62	229,59	100%	229,59
Total Etablissement		49 849,54	2 118,62	12 172,73	517,37	25 464,56	2 380,92	5 016,91		4 997,27

L'édition du récapitulatif des déclarations n'a pas été modifiée. On y retrouve donc tout le détail de calcul de la taxe sur les salaires, c'est-à-dire les taxes taux 1, 2, 3, 4 et la cotisation totale.

Bien évidemment de ce fait, le montant à prendre en compte pour la déclaration est le montant correspondant à la rubrique TAXESALTOT (en vert), et non pas le total cotisation indiqué au niveau de la ligne section (en rouge). Pour mettre en évidence le montant à prendre en compte, il faut

affecter la rubrique à une référence bordereau spécifique que l'on peut créer.

RéfBor	RéDucs	Rubrique	Base	Mt Base	Employé		Employeur		Total Tx	Total cotis	Recalcul = Base * Taux
					Taux	Montant	Taux	Montant			
TRESOR PUBLIC - TAXE SUR SALAIRES											
Autre Totalité	TRESOR PUBLHTANESAL1	Taxe sur les salaires 1	BC_TANESAL	2969,05			4,25	126,18	4,25	126,18	126,18
Autre Totalité	TRESOR PUBLHTANESALTOT	Total taxe sur salaire	BC_TANESALTOT	311,02			91,00	283,03	91,00	283,03	283,03
Effectifs : 1	H : 1	F : 0						409,21		409,21	409,21
Autre Tranche A	TRESOR PUBLHTANESAL2	Taxe sur les salaires 2	BC_TAXE_SAL2	640,67			4,25	27,23	4,25	27,23	27,23
Effectifs : 1	H : 1	F : 0						27,23		27,23	27,23
Autre tranche B	TRESOR PUBLHTANESAL3	Taxe sur les salaires 3	BC_TAXE_SAL3	1685,63			9,35	157,61	9,35	157,61	157,61
Effectifs : 1	H : 1	F : 0						157,61		157,61	157,61
TOTAL SECTION											
Effectifs déclarés : 1	Nombre d'hommes : 1 Nombre de femmes : 0							594,05		594,05	594,05

Changement du taux d'assujettissement

Objet

Le taux d'assujettissement à la taxe sur les salaires est déterminé en fonction du chiffre d'affaire de l'année précédente. Ce dernier n'est pas forcément connu au 1er janvier.

On doit donc démarrer l'année avec un taux d'assujettissement qui est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Cette note explique comment opérer ce changement. Le gestionnaire de rubrique doit être au minimum à 50.

Modification du taux

Pour des raisons techniques, la modification du taux d'assujettissement ne peut se réaliser que sur la paye de décembre.

Le taux d'assujettissement est défini au niveau des constantes générales sous l'acronyme TAXEASUJ.

Il convient de le changer si nécessaire. En théorie, le taux d'assujettissement est unique au niveau de l'entreprise. Il est cependant possible de le définir au niveau section.

Il est aussi possible de le définir au niveau de la personne, mais cela n'est évidemment pas conseillé.

Régularisation

Afin d'identifier correctement la régularisation, il s'est avéré nécessaire de créer une rubrique dédié à cela. Il s'agit de la rubrique TAXEREGSALTOT.

C'est donc cette rubrique qu'il faut utiliser pour effectuer la régularisation.

Par le menu *Traitements\Gestion des réguls*, ajoutez une régularisation simple de type autre régularisation de cotisation. Sélectionnez la rubrique TAXEREGSALTOT.

La base sera égale à $\text{histocumul}([\text{BC_TAXESALTOT.MONTANT}])$.

Le taux sera égale à la différence entre le nouveau et l'ancien taux.

Exemple, le taux passe de 83% à 90%

Saisie d'une régularisation

Type de régularisation: Autre régularisation de cotisation

Rubrique: Régularisation du taux d'assujettissement taxe salaire(TAXEREG ...)

Libelle: Régularisation de TAXEREGSALTOT

Période de rattachement Mois: Septembre Année: 2019

Envoyer en DSN:

Régime d'origine: Régime du contrat

Commentaires:

Formule(s) modifiable(s)

Formule	Valeur
<input checked="" type="checkbox"/> BASE	$\text{histocumul}([\text{BC_TAXESALTOT.MONTANT}])$
<input type="checkbox"/> TXSALARIAL	0
<input type="checkbox"/> MTSALARIAL	$[\text{TAXEREGSALTOT.BASE}] * [\text{TAXEREGSALTOT.TXSALARIAL}]$
<input checked="" type="checkbox"/> TXEMP	7
<input type="checkbox"/> MTEMP	$[\text{TAXEREGSALTOT.BASE}] * [\text{TAXEREGSALTOT.TXEMP}]$

TAXESAL1	Taxe sur les salaires s/brut	3117,90		4,25%	-132,51
TAXESAL2	Taxe sur les salaires 2	647,75		4,25%	-27,53
TAXESAL3	Taxe sur les salaires 3	1820,32		9,35%	-170,20
TAXESALTOT	Total taxe sur salaire	330,24		90,00%	-297,22
TAXEREGSALTOT	Régularisation de TAXEREGSALTOT	3279,19		7,00%	-229,54
TOTAL_COTIS	Total des cotisations et contributions				-626,02
PAS_NETFISC POT	Net fiscal potentiel				
PAS_NETFISC	Net fiscal				2432,13
NETIMP	NET IMPOSABLE				2432,13
CSGCRDSDUC	CSG-CRDS non déductible	3064,82	2,90%		-88,88

Taxe sur les salaires de Octobre 2019

Salaires Brut	4,25%	Base 2	4,25%	Base 3	9,35%	Total	Taux d'assuj.	Régularisation du taux Base	Taux	Total taxe
3 117,90	132,51	647,75	27,53	1 820,33	170,20	330,24	90%	3 279,19	7%	526,76
3 117,90	132,51	647,75	27,53	1 820,33	170,20	330,24				526,76
3 117,90	132,51	647,75	27,53	1 820,33	170,20	330,24				526,76
3 117,90	132,51	647,75	27,53	1 820,33	170,20	330,24				526,76

Contrat clos

Pour les contrats clos, la régularisation se fera automatiquement et **systematiquement** lors du calcul des charges. C'est la raison pour laquelle la modification du taux d'assujettissement ne peut intervenir que sur le mois de décembre.

Taxe sur les salaires de Octobre 2019

Salaire Brut	4,25%	Base 2	4,25%	Base 3	9,35%	Total	Taux d'assuj.	Régularisation du taux Base	Taux	Total taxe
		-238,26	-10,13			-10,13	83%	241,19	7%	8,47
		-238,26	-10,13			-10,13				8,47
		-238,26	-10,13			-10,13				8,47
		-238,26	-10,13			-10,13				8,47

DSN

Il n'y a pas de régularisation nécessaire en DSN car aujourd'hui, seule la base taxe sur les salaires est envoyée.

Revision #6

Created 17 November 2021 15:44:00 by Valéry HUMEZ

Updated 3 March 2026 10:03:04 by Jean François KERSERHO